

Les demandes de bourses d'enseignement supérieur ou bourses d'Etat gérées par le CROUS doivent être déposées en ligne sur le site [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr) pour l'année académique suivante.

Par exemple, pour l'année académique 2019-2020, vous devez déposer votre demande entre le 15 janvier et le 15 mai 2019.

Au sein du Groupe ESSEC, **seuls le programme Global BBA (nommé EPSCI pour le CROUS) et le programme ESSEC Grande Ecole sont habilités à recevoir des boursiers d'Etat.**

**N.B. :**

Le Global BBA est reconnu par le CROUS pour les 4 années de la scolarité après le Baccalauréat, 2 années en admission directe

L'ESSEC Grande Ecole est reconnue par le CROUS pour les 3 années (Pré-Master, Master1 et Master2) qui suivent les classes préparatoires, 2 années (Master1 et Master2) si admission sur titre.

Les étudiants inscrits dans un autre établissement (Centrale, ENSAE) et venant à la Grande Ecole pour un double diplôme doivent s'assurer – s'ils en décident ainsi – de faire leur demande de bourse pour l'ESSEC Grande Ecole afin d'éviter tout retard.

A noter que la bourse d'Etat ne peut être validée que par l'établissement dont le nom figure sur l'avis d'attribution.

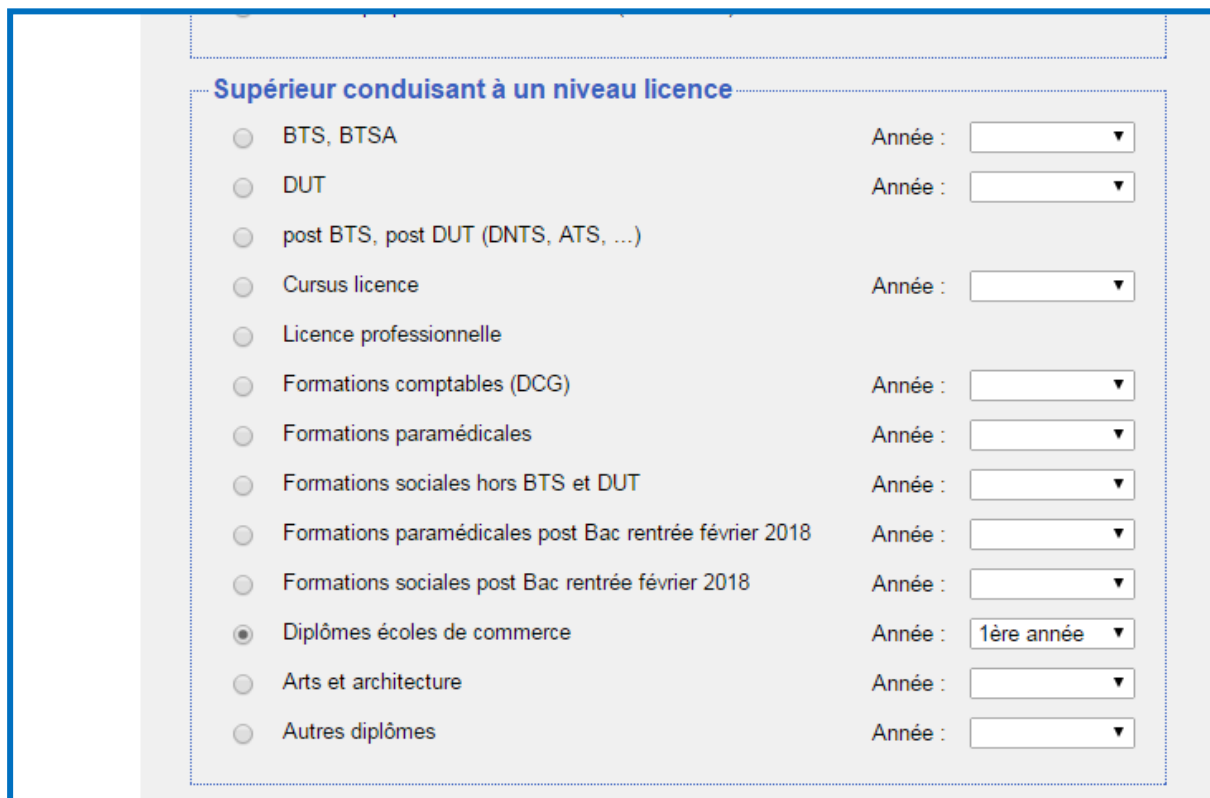
Ni les Mastères Spécialisés, ni les Msc in, ni les MBAs ne sont reconnus par le CROUS.

Le Groupe ESSEC dépend du CROUS de Versailles.

<http://www.crous-versailles.fr>

Vous serez ensuite re-dirigé vers le site [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr) pour déposer votre demande de dossier social étudiant.

**Si vous postulez au Global BBA (postbac),** allez dans la Section **Supérieur court et supérieur conduisant à un niveau licence**. Cochez **Diplômes écoles de commerce** et sélectionnez **1<sup>ère</sup> année** dans le menu déroulant.



The screenshot shows a form titled "Supérieur conduisant à un niveau licence" with a list of educational levels and their corresponding years. The "Diplômes écoles de commerce" option is selected, and "1ère année" is chosen in the dropdown menu.

Formation	Année
<input type="radio"/> BTS, BTSA	Année : [dropdown]
<input type="radio"/> DUT	Année : [dropdown]
<input type="radio"/> post BTS, post DUT (DNTS, ATS, ...)	
<input type="radio"/> Cursus licence	Année : [dropdown]
<input type="radio"/> Licence professionnelle	
<input type="radio"/> Formations comptables (DCG)	Année : [dropdown]
<input type="radio"/> Formations paramédicales	Année : [dropdown]
<input type="radio"/> Formations sociales hors BTS et DUT	Année : [dropdown]
<input type="radio"/> Formations paramédicales post Bac rentrée février 2018	Année : [dropdown]
<input type="radio"/> Formations sociales post Bac rentrée février 2018	Année : [dropdown]
<input checked="" type="radio"/> Diplômes écoles de commerce	Année : 1ère année [dropdown]
<input type="radio"/> Arts et architecture	Année : [dropdown]
<input type="radio"/> Autres diplômes	Année : [dropdown]

**Pour faire vos vœux, notez que dans la nomenclature du CROUS, le BBA est référencé en tant que :**

**« Ec. Prat. Comm.International Cergy Pontoise »**

**Si vous postulez à l'ESSEC Grande Ecole**, allez dans la Section **Supérieur conduisant à un niveau master ou équivalent**.

Cliquez sur **Ecole de commerce : HEC, ESSEC Sup de Co** et sélectionnez **4<sup>ème</sup> année** dans le menu déroulant.

<input type="radio"/> Formations paramédicales	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Formations sociales hors BTS et DUT	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Formations paramédicales post Bac rentrée février 2018	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Formations sociales post Bac rentrée février 2018	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Diplômes écoles de commerce	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Arts et architecture	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Autres diplômes	Année : <input type="text"/>
<b>Supérieur conduisant à un niveau master</b>	
<input type="radio"/> Cursus master	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Formation d'ingénieur	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> IEP master	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Arts et architecture	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) »	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Formations comptables (DSCG)	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Diplômes de santé (médecine, odontologie, pharmacie)	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Formations paramédicales	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Diplôme de vétérinaire	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Formations paramédicales Master rentrée février 2018	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Prépa. concours grande école (CPGE, ...)	Année : <input type="text"/>
<input checked="" type="radio"/> Ecole de commerce : HEC, ESSEC SupdeCo	Année : <input type="text" value="4ème année"/>
<input type="radio"/> Autre prépa. concours: IPAG, CPAG, IEJ, PrepENA	Année : <input type="text"/>
<input type="radio"/> Autres diplômes	Année : <input type="text"/>
<b>Supérieur conduisant à un niveau doctorat et plus</b>	
<input type="radio"/> Doctorat	Année : <input type="text"/>

Ensuite, cliquez sur **Ec. Sup. Sci. Eco. Comm. Cergy Pontoise**

**Pour faire vos vœux, notez que dans la nomenclature du CROUS, l'ESSEC Grande Ecole est référencée en tant que :**

**« Ec.Sup.Sci.Eco.Comm.Cergy Pontoise »**

## **Que faire après le concours ? Ce n'est pas terminé ...**

Une fois que vous aurez réussi le concours d'entrée soit au BBA, soit à l'ESSEC Grande Ecole, lors de votre inscription en ligne, vous devrez fournir au Registraire du Groupe ESSEC en la téléchargeant une copie de votre avis conditionnel ou d'attribution définitive de bourse.

S'il s'agit de votre avis conditionnel, le Registraire du Groupe ESSEC validera sur l'extranet du CROUS ouvrant à partir du 1<sup>er</sup> septembre votre statut d'étudiant inscrit.

Le CROUS vous adressera votre avis définitif et mettra votre bourse en paiement. Notez que le montant de bourse peut varier entre l'avis conditionnel et l'avis définitif.

Si votre académie d'origine n'était pas celle de Versailles, pensez à demander au CROUS le transfert de votre dossier social, le Groupe ESSEC relevant du CROUS de Versailles.

**N.B.** : il vous appartient de répéter cette procédure auprès du CROUS et auprès de l'ESSEC pour **chacune** des années académiques où vous pouvez prétendre à une bourse d'Etat (4 années pour le BBA, 3 années après les classes préparatoires pour la Grande Ecole).

Ainsi, pour chaque année académique de votre cursus le Registraire confirmera et validera en ligne sur le site du CROUS votre statut d'étudiant inscrit soit au BBA soit à l'ESSEC Grande Ecole.

### **La mise en paiement par le CROUS de votre bourse d'Etat dépend de cette dernière étape.**

**Bourses du Groupe ESSEC** : le dispositif des bourses attribuées par le Groupe ESSEC est adossé à l'échelon de la bourse d'Etat. Ainsi, en fonction de l'échelon de l'avis **définitif** du CROUS et sur présentation des justificatifs demandés, vous pourrez être éligible à un abattement à valoir **sur les seuls frais de scolarité (hors droits d'inscription et cotisations)** pour l'année scolaire concernée. La date limite de réception de l'avis définitif est le **15 octobre**.

Cet abattement apparaîtra sur votre relevé de compte de l'inscription en ligne. Cependant, il sera validé uniquement après réception et validation par le Bureau du Registraire des justificatifs exigés. Au cas où ces justificatifs ne seraient pas fournis ou ne seraient pas valides, vous restez redevable des frais de scolarité dans leur intégralité.

Pour être valide, un avis du CROUS doit impérativement

- Porter le nom de l'établissement du GROUPE ESSEC où vous êtes inscrit,
- Avoir été émis par le CROUS de Versailles,
- Porter l'année scolaire d'inscription.

Il vous appartient d'effectuer vous-même les démarches en ce sens : transfert d'un CROUS à l'autre, changement de vos vœux d'établissement.